

## **COMMUNE DE FONTET**

### SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 26 du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRAICHE, Maire.

**Présents** : MM MMES FRAICHE, MALIRAT, FRANCESCHET, GRANDCHAMP, JALLON, LAFINEUSE et LAOUÉ

**Pouvoir** : Mme BERGADIEU ayant donné pouvoir à M. JALLON

**Excusés** : MM MME ROUZIÉ, PITOUX, ZANELLO, BERGADIEU et BENTEJAC

**Secrétaire de séance** : M. LAOUÉ

### **ORDRE DU JOUR** :

- Présentation du service d'adressage de La Poste
- Approbation du compte rendu du dernier conseil
- Délibération création d'une défense incendie à L'Auriole
- Délibération approbation rapport qualité du service d'eau et d'assainissement
- Délibération tarif loyer hangar Musée des allumettes
- Délibération prime de fin d'année – Revalorisation salaire agent contractuel
- Trésorerie : offre de paiement en ligne
- Opération de Revitalisation du Territoire
- Repas aînés / spectacle enfants
- Divers

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour et d'ajouter une délibération pour approuver le rapport de la CLECT. Adopté à l'unanimité.

### **PRÉSENTATION SERVICE D'ADRESSAGE LA POSTE**

Madame Myriam Yahia, agent de La Poste, présente le service d'adressage pour lequel la Commune a signé une convention au mois de juin 2019.

L'adresse doit permettre une localisation précise du domicile d'une personne, d'une activité, ou d'une entreprise. L'adressage consiste à assigner des adresses permettant la localisation d'habitations ou de locaux. Il consiste le plus souvent à nommer des voies et à assigner des numéros aux bâtiments que la voie dessert.

L'intérêt d'un adressage de qualité est :

- \* Rapidité d'intervention des services d'urgence : rapidité d'accès sur les lieux d'un accident ou d'un sinistre, visualisation de la zone d'intervention avant l'arrivée sur site (eau, accès...)
- \* Efficacité de l'acheminement du courrier, des colis (La Poste estime à 300 millions le nombre de colis retournés faute d'une adresse correcte)

- \* Optimisation des services (collecte des déchets, services à la personne, déploiements des réseaux (eau, télécoms, fibre...))
- \* Navigation (généralisation de l'usage des GPS)

Un premier travail de repérage des voies doit être effectué. Monsieur Sébastien Dumoulin est le technicien référent de La Poste

### **APPROBATION COMPTE-RENDU DU 01 OCTOBRE 2019**

Le compte-rendu de la séance du 01 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATION CRÉATION DÉFENSE INCENDIE L'AURIOLE**

Monsieur le Maire explique aux membres le rendez-vous qu'il a eu avec Madame Chantal PICON, Maire de Hure, et le Commandant de la caserne des Sapeurs-Pompiers de La Réole dans le but d'envisager la création d'une plate-forme de défense incendie au lieu-dit L'Auriolle, limitrophe avec la commune de Hure. Cette plate-forme permettrait aux véhicules de secours de se réapprovisionner en venant pomper de l'eau directement dans le canal, et couvrirait ainsi deux secteurs non pourvus actuellement.

Le coût estimatif est d'environ 2 000 euros qu'il conviendra de partager à parts égales entre les deux communes.

Monsieur le Maire propose aux membres de valider l'accord de principe de création de cette plate-forme de défense incendie et d'en diviser le coût entre les deux communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de valider cet accord et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

### **DÉLIBÉRATION APPROBATION RAPPORT QUALITÉ SERVICE EAU**

Monsieur le Maire fait une brève lecture du rapport annuel sur le prix de la qualité du service public d'eau et d'assainissement du SIEAPA. Il précise par ailleurs que ce document est consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'approuver ce rapport.

## **DÉLIBÉRATION TARIF LOYER HANGAR MUSÉE DES ALLUMETTES**

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre reçue de Monsieur Guy DARTIAILH, Président du Musée d'Artisanat et des Monuments en Allumettes, et dans laquelle il demande le renouvellement du loyer pour les locaux utilisés par l'association à la même condition que celle de l'année passée, à savoir pour un montant annuel de 460 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de renouveler le loyer pour la somme de 460 euros.

## **DÉLIBÉRATION PRIME FIN D'ANNÉE – REVALORISATION SALAIRE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une prime de fin d'année a été instituée pour le personnel communal. Il propose aux membres de la reconduire cette année pour tous les agents au prorata du temps travaillé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, de fixer les montants suivants pour chaque agents :

- Julio Antunez, agent technique non titulaire à temps complet : 620 euros
- Christophe Laferrère, adjoint technique titulaire à temps complet : 620 euros
- Nathalie Darriet, adjoint technique titulaire à temps complet : 620 euros
- Daniel Gerlin, adjoint technique titulaire à temps complet : 620 euros
- Cédric Morales, adjoint administratif titulaire à temps complet : 620 euros
- Magali Poitou, adjoint technique titulaire à temps complet : 620 euros

Monsieur le Maire informe également les membres qu'il convient de revaloriser le salaire de l'agent contractuel en attribuant une prime mensuelle par le biais du régime indemnitaire. Le Conseil Municipal est favorable à cette revalorisation d'un montant de 100 euros nets.

## **DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET**

Monsieur le Maire informe les membres qu'afin d'équilibrer le budget, il convient de prendre une délibération modificative comme suit :

Investissement :

- dépense art. 1641 (emprunts en euros) : 340.00 €
- recette art. 021 (virement de la section de fonctionnement) : 340.00 €

Fonctionnement :

- dépense art. 023 (virement à la section d'investissement) : 340.00 €
- dépense art. 615221 (bâtiments publics) : -340.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'approuver cette délibération modificative.

## **TRÉSORERIE – OFFRE DE PAIEMENT EN LIGNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil d'un courrier reçu de la Direction Générale des Finances Publiques faisant état de l'obligation de proposer des solutions de paiement alternatives (mise en place d'un TPE, paiement en ligne...) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires afférents à cette affaire.

## **OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a assisté à une réunion organisée par la CDC et dont l'objet est la préparation de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Cet outil a pour but d'agir pour la revitalisation des centres-bourgs en créant un cadre de vie attractif propice au développement du territoire (meilleure maîtrise du foncier, renforcement de l'attractivité commerciale, réhabilitation de l'habitat).

## **REPAS DES AÎNÉS – SPECTACLE ENFANTS**

La date du repas est fixée au samedi 11 janvier 2020. Le traiteur retenu est Le Relais Bazadais pour son offre la plus intéressante en termes de prix et de choix.

Le spectacle pour les enfants retenu est un spectacle de clown d'une durée de 45 minutes et qui sera suivi d'une séance de sculpture de ballons gonflables. Une confiserie en chocolat et un cadeau sera remis à chaque enfant inscrit (jouet ou place de cinéma en fonction de l'âge).

## **DIVERS**

LE PETIT FONTÉSIEN : il est décidé qu'il sera distribué en début d'année. Les articles doivent être rédigés puis mis en page ensuite par Madame Valérie Bergadieu.

CIR'CAMBROUSSE : Monsieur le Maire informe les membres de la demande de l'association du cirque pour stocker du matériel dans un local. Il est proposé qu'ils utilisent les anciens vestiaires du foot.

REPAS FIN D'ANNÉE AGENTS / ÉLUS : Le traditionnel repas de fin d'année aura lieu le vendredi 20 décembre à 19h30 et un cadeau sera remis aux trois bénévoles de la Bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.